



snalc

de l'école au supérieur

► Communiqué de presse

info@snalc.fr - snalc.fr - @SNALC_national

Médecins scolaires : L'assemblée vote le transfert aux départements

Le **SNALC** avait mis en garde les collègues contre la tentation des collectivités territoriales de mettre la main sur la médecine scolaire. Le ministère y avait renoncé implicitement il y a près de deux ans.

Las ! L'assemblée nationale vient de voter un autre amendement à la loi, décidant le transfert des médecins scolaires aux départements et exigeant que « *le gouvernement dépose un rapport sur le bureau des deux assemblées parlementaires retraçant les perspectives du transfert de la médecine scolaire aux départements, son coût, les modalités envisagées de recrutement et de gestion des personnels et les améliorations attendues sur le fonctionnement des différentes actions menées dans le cadre de la médecine scolaire. Ce rapport donne lieu à un débat en séance publique dans chacune des deux assemblées* »

Comme pour l'amendement de dernière minute soumettant de nouveau les [adjoints gestionnaires](#) aux collectivités territoriales, le **SNALC** s'oppose à ce transfert. Il espère que le gouvernement le refusera le 6 décembre 2021.

Paris, le 25 novembre 2021

Contacts :

Frédéric ÉLEUCHE, secrétaire national du SNALC chargé des personnels BIATSS, f.eleuche@snalc.fr

SNALC. De l'école au supérieur